

**CONTRAT D'ENGAGEMENT PERSONNEL
ŒUFS & PRODUITS LAITIERS**

Type de contrat souhaité	Durée	Dates correspondantes	Retrait du panier
	12 mois	21/09/17 au 13/09/18	hebdomadaire
	6* mois	21/09/17 au 08/03/18	tous les 15 jours
	6* mois	15/03/18 au 13/09/18	

*possibilité de prendre un contrat sur 6 mois uniquement si : vous êtes nouvel adhérent OU si votre situation est précaire (déménagement prévu etc.)

Jour de distribution : le jeudi

Lieu de livraison souhaité	Lieu	Horaires de distribution
	Espace saint Germain	17h00 à 18h15
	La Ferme de Malissol (centre social)	18h45 à 19h45

ENTRE L' ADHERENT Nom, prénom:

 Nom, prénom co-adhérent :

 Adresse :

 Téléphones (s):

 Courriel :

ET LE PRODUCTEUR Nom, prénom : François et Marie-Hélène MOUTERDE

 Adresse : le Cartellet, 38 780 EYZIN PINET

 Téléphones : 04 74 58 49 51

 Mail : mouterde.francois@wanadoo.fr

➤ CONTACTS

Président	Gaetan BARBEZANGE	gaetangage@gmail.com
Secrétaire	Grégory RUBINSTEIN	g.rubinstein@me.com
Trésorier	Philippe DUPONT	fifi_dup@orange.fr
Réfèrent	Françoise GAUTHIER	francoise.gauthier8@wanadoo.fr

IMPORTANT :

Soyez informé de l'actualité de l'AMAP du pays viennois en vous inscrivant à la newsletter via le site www.amap-vienne-org : onglet « newsletter »

Ce contrat se réfère à la charte des AMAP de Rhône-Alpes (version décembre 2005). Afin d'assurer un échange équitable entre le producteur et le consommateur : production de produits de qualité au plus proche de l'Agriculture Biologique et distribution personnalisée dans un esprit d'entraide et de bonne humeur. L' AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le présent contrat sera rediscuté lors de l'assemblée générale de mai 2016 afin de faire le bilan du contrat et de préparer le suivant.

➤ LES PANIERS

Lait issu du troupeau de la ferme du Cartelet : 60 vaches montbéliardes et prim'holstein. La nourriture des animaux provient essentiellement des 80 ha de l'exploitation et est garantie sans OGM. Tous les laitages sont faits à partir de lait entier. Les œufs proviennent de poules élevées en plein air.

A vous de constituer votre panier. Important : panier fixé pour la durée du contrat.

	prix unitaire	quantité	sous total		prix unitaire	quantité	sous total
Lait cru 1 litre	1 €			Fromage aromatisé (cumin, poivre, paprika, ail ...)	1€20		
Lait cru 1/2 litre	0€60			Fromage au vin blanc	1€20		
Yaourt nature 125 g	0€40			Fromage à la gène	1€20		
Yaourt aromatisé	0€50			Buche vache	1€80		
Flan vanille/caramel 400g	3€			Tome daubée (prix au kilo)	7€50		
Yaourt 1l	3€			Petits bouchons 150g	2€90		
Faisselles par 4	2€00			Beurre doux salé motte de 250g (prix au kilo)	13€90		
Faisselles par 6	2€50			Beurre doux fermier motte de 250 g (prix au kilo)	13€90		
Crème fraîche crue	2€00			Oeufs par 6	1€60		
Fromage nature	1€00			Oeufs par 12	3€20		
RECYCLAGE : pensez à rapporter les couvercles des pots de yaourt, boîtes à œufs et paniers yaourts				TOTAL :			

➤ ENGAGEMENTS

L'adhérent consomm'acteur s'engage à :	Le producteur s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> adhérer à l'association AMAP du Pays Viennois : 16€ minimum pour l'année 2016, à régler par chèque et à remettre au Trésorier (un reçu sera donné) venir prendre au lieu déterminé son panier ou le faire prendre. Il n'y aura pas de remboursement remettre à un membre du bureau de l'association, à la signature du contrat, le(s) règlement(s) par chèque à l'ordre de François MOUTERDE <ul style="list-style-type: none"> soit en 1 chèque pour le montant total soit en plusieurs chèques (6 ou 12 selon la durée choisie) Ils seront remis à François MOUTERDE en début de chaque mois s'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure : participation aux animations et aux distributions : pensez à vous inscrire sur le tableau d'Antoine ☺ présenter un remplaçant (s'il n'y a personne sur liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant sera rédigé. 	<ul style="list-style-type: none"> livrer les paniers au lieu et horaires déterminés afficher le nom des produits avec prix et quantité sur le lieu de distribution mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème faire le point sur le fonctionnement de l'exploitation

➤ CALENDRIER DE DISTRIBUTION ET MONTANT

Barrez les semaines sans panier :

- pour un contrat avec retrait du panier tous les 15 jours
- pour choisir des semaines sans panier (attention : nombre limité selon le contrat ; cf ci-dessous)

Engagements minimum :

Durée du contrat	Nombre de semaines autorisées sans retrait de panier
12 mois	6*
6 mois	3*

*valable aussi pour un retrait de panier tous les 15 jours

Saison HIVER						
2017				2018		
Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar
Jeu 21 A	Jeu 5 A	Jeu 2 A	Jeu 7 B	Jeu 4 B	Jeu 1 B	Jeu 1 B
Jeu 29 B	Jeu 12 B	Jeu 9 B	Jeu 14 A	Jeu 11 A	Jeu 8 A	Jeu 8 A
	Jeu 19 A	Jeu 16 A	Jeu 21 B	Jeu 18 B	Jeu 15 B	
	Jeu 26 B	Jeu 23 B	Jeu 28 A	Jeu 25 A	Jeu 22 A	
		Jeu 30 A				

Saison ÉTÉ						
2018						
Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept
Jeu 15 B	Jeu 5 A	Jeu 3 A	Jeu 7 B	Jeu 5 B	Jeu 2 B	Jeu 6 A
Jeu 22 A	Jeu 12 B	Mer 9 B	Jeu 14 A	Jeu 12 A	Jeu 9 A	Jeu 13 B
Jeu 29 B	Jeu 19 A	Jeu 17 A	Jeu 21 B	Jeu 19 B	Jeu 16 B	
	Jeu 26 B	Jeu 24 B	Jeu 28 A	Jeu 26 A	Jeu 23 A	
		Jeu 31 A			Jeu 30 B	

Nombre de semaines avec paniers	
Montant du panier	
Somme totale à régler	
Contrat 6 mois : 1 à 6 chèques *, préciser le montant	
Contrat 12 mois : 1 à 12 chèques *, préciser le montant	

Cotisation (16€) Banque
N° chèque

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES (association / adhérent / producteur) à le

Signatures :

de l'adhérent

du producteur

d'un membre du bureau de l'AMAP du Pays Viennois

Je suis favorable au co-paniérage et j'accepte la communication de mes coordonnées aux amapiens.